



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



⑪ Numéro de publication: **0 501 084 A1**

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: **91460006.9**

⑮ Int. Cl. 5: **B44C 3/00, B44C 3/02**

⑯ Date de dépôt: **25.02.91**

⑭ Date de publication de la demande:
02.09.92 Bulletin 92/36

⑮ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑯ Demandeur: **Chastagnol, Patrick**
27, rue des Fauvettes
F-85270 Saint-Hilaire-de-Riez(FR)

⑰ Inventeur: **Chastagnol, Patrick**
27, rue des Fauvettes
F-85270 Saint-Hilaire-de-Riez(FR)

⑲ Mandataire: **Le Guen, Louis François**
CABINET Louis LE GUEN 38, rue Levavasseur
B.P. 91
F-35802 Dinard Cédex(FR)

⑳ Procédé d'application d'un revêtement décoratif sur un support.

㉑ Le procédé consiste à:

- pulvériser sur la surface dudit support une préparation composée d'une peinture ou d'un vernis pelable dilué dans son propre solvant en quantité déterminée convenable de manière à former sur le support, juste après pulvérisation, de fines fibres plus ou moins denses,
- appliquer un voile coloré ou non sur la couche pulvérisée sèche, et
- recouvrir les couches précédemment obtenues par une ou plusieurs couches de protection de vernis ou de peinture transparentes ou translucides.

EP 0 501 084 A1

La présente invention concerne un procédé d'application d'un revêtement décoratif sur un support, ledit procédé étant simple à mettre en oeuvre et ne nécessitant, pour cette mise en oeuvre, que l'utilisation de matériaux courants et donc peu coûteux. Il permet également d'obtenir un revêtement particulièrement décoratif à base de fibres.

Un procédé selon l'invention consiste, selon une première caractéristique, à:

- pulvériser sur la surface dudit support une préparation composée d'une peinture ou d'un vernis pelable dilué dans son propre solvant en quantité déterminée convenable de manière à former sur le support, juste après pulvérisation, de fines fibres plus ou moins denses,
- appliquer un voile coloré ou non sur la couche pulvérisée sèche, et
- recouvrir les couches précédemment obtenues par une ou plusieurs couches de protection de vernis ou de peinture transparentes ou translucides.

Sous l'effet de la pulvérisation, la peinture pelable ou le vernis se disperse sur la surface à recouvrir sous forme de fibres de longueurs diverses et plus ou moins denses. Les longueurs des fibres dépendent des conditions de pulvérisation comme, par exemple, le débit du produit à la sortie de l'appareil de pulvérisation, le diamètre de la buse de l'appareil de pulvérisation. La couche de voilage qui est appliquée sur les fibres permet essentiellement de teinter la surface et de protéger les fibres. La ou les dernières couches forment une couche de protection.

Ce procédé peut être mis en oeuvre sur tout type de support, tel que du bois, plastique, etc., et tout type de surfaces, surfaces rugueuses, surfaces lisses, etc.

Pour avoir un meilleur rendu esthétique, on prépare le support en le recouvrant d'une ou plusieurs couches de fond constituées de peinture ou vernis chargées ou non d'éléments de décoration du type paillettes, nacres, etc.

Chaque couche de fond peut être colorée, transparente ou translucide.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la peinture ou le vernis pelable utilisé est à base de polyuréthane.

On a trouvé que c'est avec ce type de produit qu'il est possible d'obtenir le meilleur résultat esthétique.

Cette peinture ou ce vernis peuvent être colorés ou non. Ils peuvent également être chargés d'éléments de décoration, tels que des paillettes, nacres, etc.

Selon une caractéristique de l'invention, l'ensemble des étapes consécutives de préparation du support, de pulvérisation de peinture ou vernis pe-

lable en vue d'obtenir une couche de fibres, et d'application d'un voile selon le procédé de l'invention est répété un certain nombre de fois avant l'application de la ou les couches de protection.

Selon une autre caractéristique de l'invention, après certaines étapes de pulvérisation de la peinture ou du vernis pelable et de séchage des fibres qui constituent les couches de fibres correspondantes et après application, sur ces couches de fibres, d'un voile, on décolle lesdites fibres de ces couches.

Les fibres décollées ont alors servies de pochoirs pour le voile. Le support, coloré ou non, recouvert ou non des fibres des couches de fibres inférieures ou supérieures, apparaît alors à la place de ces fibres, à côté de plages colorées par ledit voile.

Les fibres peuvent être retirées par brossage ou par un jet d'air sous pression.

Chaque couche de protection peut être également chargée d'éléments de décoration tels que des paillettes, nacres, etc.

Selon une autre caractéristique de l'invention, préalablement à certaines étapes de pulvérisation de peinture ou de vernis pelable, on pose sur le support un ou plusieurs pochoirs de forme donnée qui sont ensuite retirés juste après pulvérisation.

On peut ainsi créer, sur le support, des zones qui ne recevront pas de fibres.

Revendications

1. Procédé d'application d'un revêtement décoratif sur un support, caractérisé en ce qu'il consiste à:

- pulvériser sur la surface dudit support une préparation composée d'une peinture ou d'un vernis pelable dilué dans son propre solvant en quantité déterminée convenable de manière à former sur le support, juste après pulvérisation, de fines fibres plus ou moins denses,
- appliquer un voile coloré ou non sur la couche pulvérisée sèche, et
- recouvrir les couches précédemment obtenues par une ou plusieurs couches de protection de vernis ou de peinture transparentes ou translucides.

2. Procédé selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte une étape préalable de préparation du support consistant en l'application, sur le support, d'une ou plusieurs couches de peinture ou vernis.

3. Procédé selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'au moins une des couches recouvrant préalablement le support est chargée

d'éléments de décoration du type paillettes, nacres, etc.

4. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la peinture ou le vernis pelable utilisé est à base de polyuréthane. 5
5. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la peinture ou le vernis pelable sont colorés. 10
6. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la peinture ou le vernis pelable utilisés sont chargés d'éléments de décoration, tels que des paillettes, des nacres, etc. 15
7. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ensemble des étapes consécutives de préparation du support, de pulvérisation de peinture ou de vernis pelable et d'application d'un voile, est répété un certain nombre de fois avant l'application de la ou les couches de protection. 20
25
8. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'après certaines étapes de pulvérisation de la peinture ou du vernis pelable et de séchage des fibres qui constituent les couches de fibres correspondantes et après l'application, sur ces couches de fibres, d'un voile, on décolle les fibres de ces couches de fibres. 30
35
9. Procédé selon la revendication 8, caractérisé en ce que les fibres sont décollées par brossage.
10. Procédé selon la revendication 5, caractérisé en ce que les fibres sont décollées par action d'un jet d'air sous pression. 40
11. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que chaque couche de protection est chargée d'éléments de décoration tels que des paillettes, nacres, etc. 45
12. Procédé selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que, préalablement à certaines étapes de pulvérisation de peinture ou de vernis pelable, on pose, sur le support, un ou plusieurs pochoirs de forme donnée qui sont ensuite retirés juste après pulvérisation. 50
55



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 91 46 0006

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	EP-A-0 249 156 (MANNINGTON MILLS INC) * page 7, ligne 12 - page 11, ligne 10 * * page 14, ligne 6 - page 14, ligne 15 * * page 16, ligne 15 - page 16, ligne 24 * ---	1-3, 6-8, 10	B44C3/00 B44C3/02
A	FR-A-2 459 730 (SER) * le document en entier * ---	3, 4	
A	FR-A-2 628 452 (BOUSSAC SAINT FRERES S.A.) * page 2, ligne 1 - page 4, ligne 15 * ---	1, 2, 4, 5	
A	GB-A-2 225 285 (J. A. HILL) * page 1, ligne 15 - page 2, ligne 18 * * page 8, ligne 1 - page 10, ligne 17 * -----	12	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)			
B440 B44C D06Q			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	24 OCTOBRE 1991	DOOLAN G.J.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul			
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie			
A : arrière-plan technologique			
O : divulgation non-écrite			
P : document intercalaire			